RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Les logements Crous : comment ça marche ?

Publié le 2 mai 2023, Mis à jour le 23 mai 2023
Catégorie(s) : Les Crous, Se loger

LES DEMANDES DE LOGEMENTS COMMENCENT DÈS MAINTENANT€!

Pour faire sa demande de logement étudiant pour la rentrée prochaine, il faut tout d'abord **remplir son dossier social étudiant**, et cocher la case « demander un logement » en fin de procédure. Vous devez le faire **avant le 31 mai** si vous voulez être prioritaire dans l'attribution d'un logement.

Déposez votre dossier étudiant à ce lien, avant le 31 mai !

Une fois le dossier complété, vous recevrez un mail, à partir de début mai, pour faire vos voeux de logement.

Pour voir les logements disponibles et faire vos voeux, rendez-vous sur **trouverunlogement.lescrous.fr**

LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT

C'est bon, vous avez complété votre DSE et fait vos voeux de logement. Et maintenant ?

À partir du 12 juin, les attributions de logement se font en 4 phases, appelés ?tour logement?, un par semaine. **Les étudiants boursiers sont prioritaires** à l'accès à un logement.

Les logements Crous : comment ça marche ?

Publié le 2 mai 2023, Mis à jour le 23 mai 2023
Catégorie(s) : Les Crous, Se loger

- Phase 1 : du 12 juin au 18 juin
- Phase 2 : du 19 juin au 25 juin
- Phase 3 : du 26 au 2 juillet
- Phase 4 : du 3 juillet au 9 juillet

Vous recevrez, à l'issue de chaque tour, une réponse à vos voeux.
- **Si l'un de vos voeux est accepté, vous avez 48h pour confirmer votre choix et régler une avance de 100euros.**
- **Si aucun de vos voeux est accepté, vous devez alors faire de nouveaux voeux pour prendre part au tour logement de la semaine suivante.**

Vous n'avez pas été attribué de logement au moins de juin, ou vous êtes étudiant international : vous pouvez faire votre **demande de logement à partir du 11 juillet**.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : étudiant.gouv

LES LOGEMENTS CROUS

Le parc locatif des Crous évolue pour répondre au mieux aux besoin des étudiants. En 2022, **2400 places supplémentaires** ont été mises à disposition. De plus, le réseau des Crous poursuit son programme de réhabilitation des logements existants, pour plus de confort, d'accessibilité et de meilleurs performances énergétique. **Depuis 2017 plus de 18 000 logements ont été réhabilités, dont 3500 en 2022.** Il reste moins de 5% du parc immobilier à réhabiliter. Pour cela, il est prévu de fermer les résidences par vagues étalées, afin d'éviter de restreindre brutalement l'offre de logements.

Découvrez l'ensemble des logements Crous à ce lien : trouverunlogement.lescrous.fr